



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
16.12.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/108

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme HOLLINGER-CHAILLET, Mr DE GUALY, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mme Angélique BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GUIRAUD  
Mme Vanille PESA, procuration à Mr GRIALOU  
Mme Blandine THUEL, procuration à Mme HOLLINGER-CHAILLET

**Secrétaire** : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**INDEMNITES DE  
FONCTION DES ELUS  
MISSIONNES**

Rapporteur : Monsieur GRIALOU

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'article L 2122-18 du CGCT, il sera amené à prendre des arrêtés de délégation de fonctions à six conseillers municipaux.

En conséquence, il propose que ces six conseillers municipaux missionnés se voient attribuer une indemnité de fonction dans le cadre de l'enveloppe globale des indemnités des élus conformément aux dispositions contenues dans les articles L 2123-24 et L 2123-24-1 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

FIXE le montant des indemnités aux conseillers municipaux missionnés au taux suivant :

- 2,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :  
1015.

*Adopté à la majorité  
5 Abstentions*

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 18 février 2015  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Général